

# COMMUNE DE MEALLET

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

### SEANCE DU SAMEDI 8 AVRIL 2017

Petite Commune rurale à vocation essentiellement agricole MEALLET est dotée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une population de 168 habitants. L'agriculture constitue l'essentiel du tissu économique. On dénombre pas moins de 7 associations dont le dynamisme apporte un supplément d'activités sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS se sont réunis le samedi 8 avril 2017 à 10 heures pour examiner et approuver leurs comptes administratifs respectifs.

#### 1) COMMUNE

##### ✓ Section de fonctionnement

Avec 247 335,61 € de recettes encaissées, propres à l'exercice 2016 et un excédent antérieur reporté de 66 799,09 €, soit un total de 314 134,70 € et 174 485,59 € de dépenses émises, **la section de fonctionnement libère un excédent de 139 649,11 €** mais compte tenu des besoins à couvrir en section investissement soit la somme de 86 084,73 €, **il reste une somme assez confortable de 53 564,38 €** qui sera reportée au budget primitif 2017.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes pour 115 178 € (dont 62 001 € de taxes foncières et d'habitation et 45 080 € de taxe sur les pylônes) soit 36,66% de nos recettes et des dotations et des participations de l'Etat pour 100 698,66 € (dont 69 738 € de DGF et 15 063 € de DSR) ce qui représente 32,06% de nos produits.

Pour rappel, les taux adoptés au budget primitif étaient de 16,32% pour la taxe d'habitation, de 8,87% pour le foncier bâti et de 60,48% pour le foncier non bâti.

Les principales dépenses sont les charges de personnel/frais assimilés avec 64 875,86 € et les charges à caractère général avec 40 657,46 € ce qui représente respectivement 37,18% et 23,30% des frais de fonctionnement.

##### ✓ Charges financières et capacité d'autofinancement

A noter que le remboursement des intérêts de la dette 2016 représente la somme de 1 558,82 €, soit un peu moins de 1% des dépenses de fonctionnement et que si la **CAF** (capacité d'autofinancement) **brute est d'environ 74 435 €, la CAF nette est d'environ 64 643 €** (74 435 € - 9 792 € correspondant au remboursement du capital des emprunts 2016).

A souligner également que le remboursement de l'annuité 2016 représente **par habitant 10 € pour les intérêts** (chiffre inférieur à la moyenne départementale des Communes de même strate démographique puisqu'il est de 30 € par habitant) et **58 € pour ce qui est du capital** (chiffre bien inférieur à celui des Communes comptant un nombre d'habitants équivalent puisqu'il est de 102 €).

### ✓ Section d'investissement

Avec 241 973,43 € de recettes encaissées et 135 916,38 € de dépenses propres à l'exercice et un déficit N-1 reporté de 105 648,78 €, soit un total de 241 565, 16 €, **le résultat de l'exercice 2016 fait ressortir un excédent de 408,27 €** mais compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 100 780 € et des restes à réaliser en recettes qui s'établissent à 14 287 €, **c'est une somme négative de 86 493 €** qu'il faut retrancher à l'excédent d'investissement ; **il en ressort donc un besoin de financement total pour la section investissement de 86 084,73 €**, lequel sera pris sur l'excédent de fonctionnement comme indiqué ci-avant.

Les principales dépenses correspondent à l'achat d'un tracteur neuf pour 67 200 €, à l'extension du cimetière pour 37 707 € et au remboursement du capital des emprunts pour 9 792 €. Il est précisé que l'ancien tracteur a fait l'objet d'une reprise intéressante de 23 700 € qui vient en déduction du prix TTC initial.

Quant aux deux principales recettes elles émanent de la réalisation d'un emprunt de 100 000 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 71 538,82 €.

### ✓ Ratios principaux

L'encours de la dette bancaire, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève au 31 décembre 2016 à **la somme de 129 375 €** et représente par rapport à la CAF brute qui est de 74 435 € **un ratio de 1,74** ; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les Communes de même catégorie démographique dans le département qui est de 2,04.

Enfin, pour ce qui concerne l'annuité de la dette 2016 **d'un montant de 11 350 €**, elle représente par rapport à l'excédent brut de fonctionnement qui est de 75 955 € **un ratio de 0,15** ; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même catégorie démographique dans le département qui s'établit à 0,30.

## 2) CCAS

**Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 2 135, 15 €**, soit 3 422,24 € de recettes pour 1 287,09 € de dépenses, qui sera reporté au budget primitif 2017.

## 3) CONCLUSION

Les deux comptes de gestion de Madame la Receveuse et les deux comptes administratifs de la Commune ont été adoptés à la majorité des membres présents pour la Commune et à l'unanimité des membres présents pour le CCAS.

Le Maire,  
Alain FREYRIA.